

09 mar 2006 -11:51

Aide alimentaire d'urgence pour l'Afrique

La coopération belge est résolument engagée aux côtés des populations africaines les plus touchées par les crises alimentaires, tout en veillant à mettre en place des solutions structurelles sur le long terme, indique le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand De Decker.

La coopération belge est résolument engagée aux côtés des populations africaines les plus touchées par les crises alimentaires, tout en veillant à mettre en place des solutions structurelles sur le long terme, indique le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand De Decker.

Bruxelles, le 8 mars 2006. La coopération belge est résolument engagée aux côtés des populations africaines les plus touchées par les crises alimentaires, tout en veillant à mettre en place des solutions structurelles sur le long terme, indique le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand De Decker. Alors que de nombreux signaux indiquent que dans différentes régions d'Afrique, et principalement en Afrique Australe et de l'Est, la situation des populations les plus fragilisées risque de devenir gravement préoccupante sur le plan alimentaire, le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand De Decker, mentionne que rien que pour l'année 2006 près de 15 millions EUR seront attribués par la Belgique au titre de l'aide alimentaire d'urgence aux régions du continent africain les plus touchées ; l'aide sera acheminée via les organisations internationales spécialisées dont la Belgique est membre : la FAO et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ainsi plus de 5 millions EUR seront répartis en 2006 entre les trois pays africains les plus affectés (en terme de nombre de personnes concernées) par des crises alimentaires urgentes, à savoir la République Démocratique du Congo, le Niger et le Soudan. Les 10 millions EUR restants seront affectés aux crises en cours et selon les urgences, notamment : au Burundi, au Rwanda, au Mali, à la Somalie, au Kenya, à l'Ouganda, à la Tanzanie, au Malawi et au Zimbabwe. Le Ministre De Decker rappelle que la stratégie alimentaire de la Belgique vise à intégrer l'aide alimentaire dans une politique de développement plus globale de sécurité alimentaire, qui étend ses domaines d'activités au-delà du cadre de l'aide alimentaire stricto sensu. Dans la grande majorité des cas, les achats de denrées alimentaires financés par la Belgique sont des achats locaux ou régionaux afin d'obtenir un effet multiplicateur en terme d'aide. Le Ministre De Decker ajoute que rien que pour l'année 2006, 35 millions EUR sont engagés en faveur du Fonds belge de survie (créé en 1983). Le Fonds belge de survie a développé pour la période 2000 - 2011 une vision holistique et une approche intégrée de réduction de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire des ménages. Le Fonds belge de survie se concentre sur les pays de l'Afrique sub-saharienne caractérisés par une série d'indicateurs précisés dans la loi (degré d'insécurité alimentaire chronique, indicateurs peu élevés de développement humain, pays qui apportent un soutien suffisant à l'éducation et à la santé et qui figurent de préférence parmi les pays de concentration de la coopération bilatérale belge). Eu égard au caractère souvent récurrent des crises alimentaires en Afrique, le Ministre Armand De Decker plaide pour que des solutions structurelles, durables et régionales puissent être mises en œuvre par les pays concernés, en étroite collaboration avec les organisations multilatérales spécialisées dont la Belgique fait partie. Contact Presse : Erik Silance Porte-parole du Ministre
Gsm : 0475/756 288@ : erik.silance@diplobel.fed.be Les communiqués peuvent être consultés sur les sites www.armanddedecker.be et www.dgcd.be

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be